
	<p style="text-align: center;"><b>SEA-BASS NORMANDIE</b> <b>2006</b></p> <p style="text-align: center;"><b>COUPE de Normandie</b> <b>de Pêche du Bar aux leurres</b></p> <p style="text-align: center;"><a href="http://www.seabass-normandie.com">www.seabass-normandie.com</a></p>	
---	--	---

Le Cherbourg Pêche Apnée Club et l'Association Sportive des Pêcheurs Bas-Normands organisent en collaboration avec la Sarl ALFOS la première édition de la : **SEA-BASS NORMANDIE COUPE 2006** de Normandie de Pêche du Bar aux leurres.

- 1- **Qui fait quoi :** CPAC association loi 1901 sise à 50100 Cherbourg et ASPBN association loi 1901 sise à 14000 Caen prennent en charge la logistique et la sécurité avec l'aide de bénévoles et associations locales. La Sarl ALFOS sise à 14000 Caen agissant en régie prend en charge la communication, la mise en place d'un site internet et le relai auprès des constructeurs et autres sponsors.
- 2- **Les manches :** Elles seront au nombre de Cinq (5) d'une journée (Dimanche ou jour férié) et auront lieu selon un calendrier qui tiendra compte des marées et des coefficients. **Granville (50) – Dielette (50) – Saint Vaast la Hougue (50) – Grandcamp Maisy (14) – Courseulles sur Mer (14).**
- 3- **Accessibilité :** La compétition est ouverte à tout équipage de **2 pêcheurs + 1 remplaçant**, étant adhérents d'une association de pêche sportive (CPAC, ASPBN ou autre), et en possession d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la pêche sportive en bateau. Chaque embarcation étant dûment immatriculée, assurée et équipée du matériel de sécurité obligatoire homologué. **La compétition est limitée aux 30 premiers équipages inscrits.**
  - 3.1 **Equipes de moins de 16 ans :** 1 **Pilote accompagnateur**, non pêchant, en possession du permis est autorisé.
  - 3.2 **Equipes 100% féminines :** **Inscription gratuite**
- 4- **Technique :** Pêche en dérive aux leurres artificiels.
- 5- **Règlement :** Chaque équipe devra nommer un capitaine et se conformer aux règlement intérieur. Aucune dérogation ne sera acceptée. Les équipages seront de deux pêcheurs par bateau, dont un capitaine, le remplaçant ne pouvant prendre place en même temps. La maille est fixée à 42 cm à l'échancrure de la queue et seules les 5 plus belles prises par manche seront comptabilisées, les autres prises éventuelles étant remises à l'eau avec toute l'attention nécessaire à la survie du poisson. Le calcul des points est 1000 points par poisson + 100 points du centimètre. L'utilisation d'un vivier avec aérateur est fortement conseillé, et chaque capture devra être en mesure de repartir vivante dans son élément (**No Kill**) (Règlement complet en annexe 1)
- 6- **Qualification :** Pour être qualifiable une équipe devra avoir participé à un **minimum de 3 manches**, mais toute équipe a loisir de participer à l'ensemble des manches, seules les 3 meilleurs résultats par manche, en nombre de points obtenus seront pris en compte pour la désignation des finalistes.
- 7- **Finale :** Les **5 Finalistes** s'affronteront lors du **FESTIVAL BAR DE CHERBOURG** les 2 et 3 Septembre 2006 à Cherbourg.



Annexe 1 :

## Le Règlement complet :

### SEA-BASS NORMANDIE

COUPE 2006 de Normandie de Pêche du Bar aux leurres

#### COMPETENCES

Les associations **ASPBN** et **CPAC** sont des entités à caractère légal et déclaré.

Dans l'exercice des fonctions que lui confère la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, L'**ASPBN** et le **CPAC** assument l'organisation de la *Compétition de Pêche Sportive à Caractère Officiel* nommée « **SeaBass Normandie** ».

#### APPLICATION D'AUTRES NORMES

Est effective, la législation française relative à la pêche.

Est effective, la législation française en matière de navigation maritime et notamment des règles de sécurité.

#### MODALITÉS DE LA COMPÉTITION

Cette compétition traite de la pêche du Bar au lancer ou au fouet avec des leurres artificiels et elle se déroule en bateau et en dérive (Traîne interdite et exclue) par équipe de deux pêcheurs (Un remplaçant désigné lors de l'inscription étant autorisé).

La compétition, sous tous ses aspects (organisation et sportifs), sera réglementée par le présent Règlement et les bases qui le compléteront. Ils devront obligatoirement être suivis par tous les concurrents.

#### BATEAUX DE CONTRÔLE ET D'ORGANISATION

Deux bateaux d'assistance, au moins, feront également office de Jury et seront repérables par un Drapeau.

Tous les bateaux autorisés par l'Organisation seront parfaitement signalés afin de différencier un bateau Assistance/Jury d'un bateau de Presse ou de l'Organisation

Les concurrents ne peuvent approcher un autre concurrent à moins de 100 mètres et doivent impérativement respecter la dérive des autres participants sous peine de pénalités

#### COMITÉ D'ORGANISATION

Le comité d'organisation sera composé des membres suivants : Nicolas PELLET, Frédéric BLED et Sylvain NAVARRE

Le comité d'organisation sera le haut responsable de l'organisation de la compétition

Le comité d'organisation disposera des moyens nécessaires, tant humains que matériels, pour permettre une organisation correcte de la compétition.



## **CONVOCATIONS ET BASES**

L'organisation présentera assez tôt la convocation aux manches de la compétition, ainsi que les bases qui la régiront. Toutes deux seront largement diffusées par le biais des médias et exposées visiblement au siège social des associations ASPBN et CPAC afin d'être facilement accessibles aux participants locaux. Ces documents seront aussi envoyés directement, par courrier, à chaque participant.

Les Bases concernent de façon claire au moins les aspects suivants :

Les types de classification et les moyens d'accéder à la compétition

Ce qui est nécessaire pour faire partie de la compétition

Les délais et formalités requis pour s'inscrire

Les coûts de l'inscription. Le moyen de paiement.

Les règles de remplacement.

Tous ces renseignements complètent le présent Règlement.

## **RÉUNION DES COMPÉTITEURS**

A la date indiquée, les compétiteurs inscrits devront se présenter au lieu et à l'heure fixés, afin de recevoir la documentation précise pour concourir.

Durant les jours de compétition, les concurrents devront assister à la réunion journalière, pour prendre la documentation et passer les contrôles établis par l'Organisation.

## **DÉROULEMENT**

Les limites de pêche seront connues publiquement avant le début de chaque manche.

L'organisation indiquera clairement et signalisera si nécessaire les zones spéciales, à l'intérieur de la zone de pêche qui sont sujettes à un type de restriction, comme les réserves, les zones où la navigation est interdite, les distances de sécurité de certaines berges, les limitations de vitesse, etc...

## **CONCURRENTS.**

L'Organisation fixera les conditions requises aux sportifs pour pouvoir participer à la compétition.

La compétition se déroulera en bateau par deux. (L'inscription d'un bateau avec un seul pêcheur est interdite).

Seule la paire inscrite pourra embarquer dans chaque bateau ou le remplaçant éventuel désigné lors de l'inscription et avec l'autorisation de l'Organisation.

Une fois la compétition commencée, il ne sera plus permis de faire des remplacements. Le pêcheur restant devra terminer seul la compétition. Un pêcheur seul pourra alors représenter une paire.

Aucun bateau ne pourra commencer une manche avec un seul participant sans l'accord de l'Organisation.

Les défections définitives ou temporaires, les remplacements, les abandons ou tout autre incident qui affecte la composition d'un bateau, devront être communiqués à l'Organisation et nécessiteront son autorisation.

Le port des gilets de sauvetage ou d'aide à la flottaison est obligatoire conformément à la législation.

Au minimum 1 téléphone portable ou 1 VHF sont obligatoire par embarcation.



## EMBARCATIONS

L'Organisation fixera les conditions requises pour que l'embarcation puisse être utilisée pour la compétition. L'inscription n'est permise qu'aux embarcations homologuées et immatriculées.

Il n'y aura aucune restriction quant à la dimension de la coque ou à la puissance du moteur dans la limite de la législation en vigueur. Il devra simplement être maintenu une bonne « homogénéité » dans la taille des embarcations afin de maintenir la sécurité de tous les participants.

Une paire de pêcheur pourra utiliser des bateaux différents à chaque manche de la compétition. Cependant, pour changer de bateau, il faudra obtenir l'autorisation du comité d'organisation.

A l'intérieur des limites de pêche désignées, les embarcations pourront aller et venir librement, en respectant les normes suivantes :

La pêche devra se faire depuis l'embarcation uniquement. Ce dernier devra être en dérive obligatoirement.

La pratique de la traîne est strictement interdite.

Toute embarcation en dérive ou en navigation, devra maintenir une distance respectable avec les autres bateaux, qu'ils fassent partie ou non du tournoi, d'au moins 100 mètres. A l'exception de la zone de sécurité délimitée (à la sortie puis à l'entrée du point de ralliement).

Toute embarcation devra se maintenir à distance légale des berges et ouvrages qui sont utilisées et/ou réservées pour d'autres usages.

Plus particulièrement, pendant l'action de pêche, une distance d'au moins **100** mètres avec un autre bateau devra être respectée.

Il est interdit de sortir de la zone de pêche délimitée sous peine d'être disqualifié de la manche en cours.

Il est interdit de virer ou de couper la trajectoire devant la proue d'une embarcation sans laisser une distance d'au moins 100 mètres.

Un pêcheur seul pourra abandonner son bateau en cas de force majeure ou avec autorisation du Jury, dans ce cas, toute action de pêche lui sera interdite jusqu'à ce qu'il remonte à bord.

Il est interdit de donner ou de recevoir de l'aide d'un autre bateau qui ne ferait pas partie de l'Organisation, sauf en cas prévus par l'ARTICLE ?? AIDES ET SAUVETAGES du présent Règlement.

Les bateaux devront arriver au port par leurs propres moyens sous peine d'être disqualifiés de la manche en cours.

Pendant la durée d'une manche, un bateau pourra accoster au port pour recevoir une assistance médicale, pour prendre des vivres, pour recevoir une assistance mécanique et en général pour toute autre urgence ou imprévu. Cependant, il devra avoir l'autorisation du Jury.

## ÉQUIPEMENTS ET LEURRES

La compétition se déroulera exclusivement au lancer, dans toutes ses variantes. Les pêcheurs auront l'entière liberté de choisir les styles qu'ils désirent, pourvu qu'ils entrent dans la catégorie lancer (et leurre fouetté).

Les formes, matériaux, dimensions, etc. des cannes, moulinets, lignes, hameçons et ustensiles employés pour la compétition, seront libres, mais ils devront s'ajuster à l'éthique sportive aux bonnes coutumes et à la législation française en matière de pêche. Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises.

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent avoir d'autres cannes de réserves montées, maintenues hors de l'eau.

Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons à bord.

Seuls les leurres artificiels sont autorisés. Il est interdit d'utiliser des appâts naturels, vivants ou morts.

Il est permis d'utiliser des arômes, huiles et essences, artificiels uniquement, pour imprégner les leurres.



Les pêcheurs pourront se faire aider à charger et décharger les cannes et le matériel de compétition. Seul le jury sera habilité à modifier cette règle pour les besoins de l'organisation.

## **CONTRÔLES HORAIRES**

La durée des manches et les heures de départ et d'arrivée seront fixées par l'Organisation pour garantir le meilleur déroulement sportif et selon les horaires de marées et de lever et couché du soleil.

Un bateau peut arrêter une manche avant l'heure fixée, avec l'autorisation du Juge, après émargement de la feuille de départ et retour.

Tout pêcheur peut arrêter une manche, avec l'autorisation du Jury. Son compagnon pourra rester en compétition.

La durée de battement entre la fin de la manche (pointage à la zone de retour) et l'heure finale de contrôle est fixée par l'organisation à 15 mn. Toute embarcation qui arrivera après cette heure sera éliminée.

## **POISSONS ACCEPTÉS**

Sont considérés valides les poissons qui atteignent la taille minimum de 42 cm à l'échancrure de la queue.

Pour chaque manche, chaque bateau doit respecter un nombre maximum (quota) de poissons à ramener à la mesure, défini dans les bases du présent règlement.

Quand un bateau a atteint le quota maximum, il pourra rester en compétition mais il sera obligé de sélectionner des poissons au fur et à mesure des captures.

La sélection définitive, pour avoir le quota maximum à présenter à la mesure, devra s'effectuer avant d'entrer dans la zone de sécurité du port.

## **AIDES ET SAUVETAGES**

Toute embarcation est tenue de répondre aux demandes d'aide d'un autre bateau, qu'il soit ou non en compétition.

Une fois que le bateau qui a demandé de l'aide a été vu, il devra maintenir une distance d'environ 25 mètres avec l'embarcation, ce qui permet de communiquer sans difficulté, afin de pouvoir évaluer la gravité de la situation.

Une fois la situation évaluée, et d'un commun accord des deux parties, la procédure est la suivante :

Si la situation n'est pas d'une gravité extrême, que la santé des pêcheurs n'est pas menacée, le bateau qui a répondu à l'appel d'aide sera obligé d'aller transmettre l'incident à l'organisation.

A ce moment, une fois l'aide nécessaire apportée, le bateau n'aura plus de responsabilité et pourra continuer la compétition.

Si le cas est d'extrême urgence, le bateau qui répond à l'appel sera obligé de s'approcher de l'autre bateau en danger et de d'agir en fonction de la situation, jusqu'à solutionner le problème.

Une fois l'extrême gravité de la situation constatée par le Jury et que le bateau de secours aura justifié son action, il pourra continuer la compétition sans aucune pénalité.

Dans de tels cas, le Jury pourra établir un système de compensation en faveur du bateau qui a participé au sauvetage.



## **INFRACTIONS AU RÉGLEMENT**

En général, sera considéré comme une infraction, toute action non conforme aux normes établies dans ce Règlement et /ou dans les bases. Et donc sera passible d'une sanction.

Les infractions au Règlement sont de trois sortes :

1. Infraction légère
2. Infraction grave
3. Infraction très grave

La relation des infractions commises durant une manche par les différents bateaux participants et les sanctions correspondantes, devront être exposées à côté des classements de la journée, pour que tous les participants en aient connaissance.

L'Organisation devra prendre des mesures disciplinaires contre les auteurs d'infraction. L'instruction de l'affaire sera soumise au comité d'organisation qui statuera sur la sanction à imposer dans le cadre du Règlement. Ceci après avis du jury et après avoir entendu les différentes parties en présence.

## **SANCTIONS**

Les infractions au Règlement seront sanctionnées par une déduction de points au calcul pour le classement, comme il se doit, selon la table des sanctions.

Toutes les sanctions affecteront le Classement Général. Le Classement de la "Pièce trophée" ne sera affecté que par les sanctions des infractions très graves.

Les sanctions qui auront été attribuées à un bateau se cumuleront, mais ne peuvent s'appliquer que pour la manche durant laquelle les infractions ont été commises.

Table des sanctions :

### **INFRACTION LÉGÈRE (pénalité de 1000 points)**

Mettre fin à une manche sans avoir averti le Jury. Qu'il s'agisse d'un bateau ou d'un membre de l'équipe embarquée (le compagnon duquel restera en compétition).

### **INFRACTION GRAVE (pénalité de 3000 points)**

Le retard, selon l'heure de retour au port sera sanctionné, dans la limite des 15 minutes de battement accordées après l'heure d'arrivée officielle de la manche au-delà l'équipage sera disqualifié de la manche.

Présenter des poissons non en état de repartir vivant dans leur élément sera sanctionné.

Avoir tué et gardé des poissons dont la taille serait comprise entre la taille légale de capture et la maille du concours.

### **INFRACTION GRAVE (pénalité de 5000 points)**

Le remplacement d'un pêcheur inscrit, avant de commencer la compétition, sans avoir demandé l'autorisation de l'Organisation.

Débuter une manche avec un seul participant dans le bateau, sans autorisation du Jury.

Changer de bateau sans autorisation du comité d'organisation.

Accoster sans autorisation du Jury ou sans raison justifiée (force majeure).

Continuer à pêcher si le compagnon a accosté sans autorisation du Jury.



Virer devant la proue d'un autre bateau.  
Dépasser la vitesse indiquée dans les zones signalisées par l'Organisation.  
Ne pas utiliser de gilet de sauvetage lorsque le règlement l'impose.

#### **INFRACTION GRAVE (pénalité de 10000 points)**

Jeter des ordures ou des restes de leurres, (etc.) dans l'eau ou sur ses berges.

#### **INFRACTION TRÈS GRAVE (DISQUALIFICATION de la manche)**

Le remplacement d'un pêcheur inscrit, après le début de la compétition.  
Commencer une manche sans l'autorisation du Jury.  
Ne pas respecter les distances de sécurité entre les bateaux.  
Sortir des zones de pêche établies.  
Ne pas respecter les instructions imposées par l'Organisation pour les zones spécifiques à l'intérieur de la zone de pêche.  
Pêcher depuis la terre.  
Pêcher à la traîne  
Recevoir ou demander de l'aide depuis la terre à un bateau qui ne fait pas partie de l'Organisation. A l'exception des raisons mentionnées dans ce Règlement.  
**Ramener au port des captures**  
Arriver au port par un autre procédé qu'avec son propre bateau.  
Arriver au port après l'heure finale du contrôle.  
Ne pas venir en aide à un autre bateau.

#### **INFRACTION TRÈS GRAVE (DISQUALIFICATION de la compétition)**

L'omission d'**émargement** au retour, obligeant l'intervention du CROSS  
Empêcher l'inspection de son bateau par les membres du Jury ou leurs aides.  
Donner et recevoir des poissons à une autre embarcation.  
Attraper des poissons par un autre moyen que ceux décrits dans le présent Règlement.  
Devant toute action incorrecte, non mentionnée dans ce Règlement, seront mis en application des dispositions disciplinaires plus importantes en relation avec les faits reprochés.

#### **RÉCLAMATIONS**

Les pêcheurs disposent de 30 minutes, à partir de la fin de la manche (heure officielle de fin du temps de pêche de chaque équipe ou compétiteur), pour formuler les réclamations qui peuvent avoir lieu. Aucune réclamation ne pourra être faite après.

Les réclamations devront être faites par écrit au Jury de l'épreuve.

La décision du Jury est motivée, définitive et non contestable.



## CLASSEMENTS

### DÉFINITIONS

Longueur des captures. C'est la longueur, arrondi au centimètre de toutes les captures valides présentées à la « mesure » par un bateau d'une manche, au jury.

La longueur des poissons est la mesure maximale de l'extrémité de la **bouche fermée à l'échancrure** de la nageoire caudale

**Total des points** : c'est l'addition des points de toutes les mesures, après retrait des points de sanctions.

### CLASSEMENTS

#### MANCHE :

- 1) Le vainqueur sera l'équipage qui aura obtenu la valeur plus élevée de la manche : 1000 points par poissons + 100 points par cm.
- 2) Attribution des points par Manche : 1° 1000 points – 2° 800 points – 3° 600 points – 4° 500 points - 5° 400 points – 6° 300 points – 7° 200 points et 8° 100 points, puis ensuite 0 point.

#### QUALIFICATION :

Les qualifiés seront les 5 équipages qui auront obtenu le plus grand nombre de points en totalisant leurs 3 meilleures manches. (3 manches minimum étant nécessaires pour la qualification.

#### FINALE :

La finale aura lieu lors du Festival Bar de Cherbourg début septembre 2006

Le **VAINQUEUR** est l'équipage qui sera le mieux classé lors des 2 manches du Festival Bar de Cherbourg, auquel le règlement du Saebass Normandie prévaudra, pour les qualifiés.

Les ballottages seront traités comme suit :

- 1°. Le plus grand poisson
- 2°. Le nombre de centimètres total
- 2°. Le plus petit nombre de poissons valides
- 3°. Le (s) meilleur (s) classement (s) de chacune des manches



### *POISSON TROPHÉE :*

Le vainqueur du « trophée » du plus gros poisson sera le pêcheur qui aura pris le plus grand poisson au final de toutes les manches.

Les ballottages seront traités en prenant en considération le second plus grand poisson de chaque équipage.

### **RÉCLAMATIONS**

Les pêcheurs disposent d'une heure, à compter de l'affichage des classements, pour formuler les réclamations. Au-delà, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Les réclamations devront être formulées verbalement ou par écrit au Jury de l'épreuve.

La décision du Jury est motivée définitive et non contestable.

Une fois que le Jury aura traité les réclamations ou aura donné un temps pour répondre, les classements seront définitifs.

### **COMPORTEMENT**

Toujours et à tous moments, avant, pendant et après la compétition, les concurrents devront suivre les normes élémentaires de sportivité et de courtoisie.

Ainsi, une attention spéciale sera demandée à tous pour ne pas nuire à l'ambiance générale. Il est recommandé de veiller à la propreté des moteurs pour ne pas occasionner de perte d'huile ou d'essence.

Il est obligatoire d'utiliser des sacs poubelle dans les bateaux, pour ne pas jeter des restes alimentaires, des boissons, des leurres, etc, dans la mer, les ports ou sur les plages. Ses sacs devront être déposés dans les conteneurs mis à disposition à cet effet dans le port.



## **LES MANCHES**

### **Manche 1 :**

**lieu de départ : Dielette le 14 Mai 2006**

**Heure de départ :**

**Haure d'arrivée :**

**Zone de pêche :**

**Zones exclues :**

**Embarcations :**

### **Manche 2 :**

**lieu de départ : Saint Vaast la Hougue le 28 Mai 2006**

**Heure de départ :**

**Haure d'arrivée :**

**Zone de pêche :**

**Zones exclues :**

**Embarcations :**

### **Manche 3:**

**lieu de départ : Grandcamp Maisy le 18 Juin 2006**

**Heure de départ :**

**Haure d'arrivée :**

**Zone de pêche :**

**Zones exclues :**

**Embarcations :**

### **Manche 4:**

**lieu de départ : Granville le 25 Juin 2006**

**Heure de départ :**

**Haure d'arrivée :**

**Zone de pêche :**

**Zones exclues :**

**Embarcations :**

### **Manche 5:**

**lieu de départ : Courseulles sur Mer le 2 Juillet 2006**

**Heure de départ :**

**Haure d'arrivée :**

**Zone de pêche :**

**Zones exclues :**

**Embarcations :**

## **FINALES**

**Lors du Festival Bar de Cherbourg les 2 et 3 Septembre 2006.**



## INSCRIPTION à la COUPE 2006 de Normandie de Pêche du Bar aux leurres

<b>Pêcheur A : pilote du bateau</b>	
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Code postal	
Ville :	
Tel. / Fax / Email :	
Club	
Signature	

Nationalité : \_\_\_\_\_  
 No carte d'identité : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Permis de navigation No : \_\_\_\_\_

<b>Pêcheur B :</b>	
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Code postal	
Ville :	
Tel. / Fax / Email :	
Club	
Signature	

Nationalité : \_\_\_\_\_  
 No carte d'identité : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Permis de navigation No : \_\_\_\_\_

<b>Pêcheur C : Remplaçant</b>	
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Code postal	
Ville :	
Tel. / Fax / Email :	
Club	
Signature	

Nationalité : \_\_\_\_\_  
 No carte d'identité : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Permis de navigation No : \_\_\_\_\_

<b>Bateau :</b>	
Marque	
Modèle	
Matériau	
Long. / Larg. / Creux	
<b>Immatriculation :</b>	
<b>Moteur</b>	
Marque	
Modèle	
Puissance	

Propriétaire : \_\_\_\_\_  
 No carte d'identité : \_\_\_\_\_  
 No de police d'assurance bateau : \_\_\_\_\_

*Le propriétaire de l'embarcation certifie la véracité des renseignements inscrits ci-dessus et certifie que l'embarcation remplit toutes les normes requises à la navigation de la CEE.*

**Signature :** \_\_\_\_\_

Je soussigné \_\_\_\_\_  
 déclare avoir pris connaissance des documents et règlement concernant ce concours et en accepte les conditions. Je règle pour l'inscription de l'équipe à la Coupe 2006 la somme de 150 € par chèque, à l'ordre de L'ASPN ou CPAC et a renvoyer à ALFOS SARL Impasse B du Mont Coco 14000 CAEN  
*Pour l'équipe (date et signature) :*

**Joindre certificat d'aptitude à la pratique de la pêche sportive en bateau**